



Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU

COMUNNE DE VILLEREAU

Etat de présence

Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir	Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir
André FREHAUT	X					Pierre Marie FLAMAND	X				
Emilien BRIATTE	X					Julien GIULIANO	X				
Isabelle BAUGNEE	X					Dorothey ROBERT		X		X	
Delphine JESQUY	X					Nicolas MELEC		X		X	
Morgan SOUMOIS	X					Frédéric PHILIPPE	X				
Audrey BETH	X					Pierre DUMA	X				
Stéphanie MERIAUX	X					Luc CORDUANT		X	X		Mr FLAMAND
Gaëtan HUMEZ	X										

Nombre de présents : 12 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 13

Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU ouvre la séance à 19h03.

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 01 juillet 2021 n'appelle pas de commentaires de la part du conseil. Mr le maire demande d'approuver le compte rendu de la séance du 01 juillet 2021.

Nombre d'élus présents	11	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	12	Exprimés	12
Votes pour	12	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Point n°2 : Suppression de la régie de recettes « Dons et fêtes ».

Il est demandé au conseil municipal de voter la suppression de la régie de recettes « Dons et fêtes ». Les recettes liées aux fêtes sont reprises et gérées dorénavant par l'OMC

Nombre d'élus présents	11	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	12	Exprimés	12
Votes pour	12	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : Retrait de compétences transférées au SIDEN-SIAN.

Arrivé de Mr Giuliano Julien à 19h11.

Le comité syndical du SIDEN-SIAN porte à l'attention du conseil municipal le retrait de membres adhérents pour tout ou partie de leurs compétences transférées à leur syndicat.

Les territoires et compétences concernés sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la commune de Maing pour la compétence « Eau Potable ».
- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la commune d'Auxi-le-Château pour la seule compétence « Assainissement Non Collectif ».
- Le SIDEN –SIAN a sollicité le retrait des communes de LIEZ et de GUIVRY pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable dans ce dossier.

Nombre d'élus présents	12	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	13	Exprimés	13
Votes pour	13	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°4 : Allocation d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal délégué.

Il est porté à l'attention du conseil municipal que Mr Duma Pierre est chargé dorénavant du suivi de l'ensemble des services techniques de la commune afin de les organiser et optimiser au mieux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux,
Vu le budget communal,

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par voix « pour » (dont procurations), d'allouer, avec effet au 1^{er} octobre 2021 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

- M. DUMA Pierre, conseiller municipal délégué pour intervenir dans l'encadrement du personnel du service technique et du suivi des travaux par arrêté municipal en date du 9 septembre 2021.

Et ce au taux de 4,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire la fonction publique.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

En contrepartie Mr Corduant verra son indice brut passé de 9,5% à 5% afin de rester dans l'enveloppe budgétaire définie.

Nombre d'élus présents	12	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	13	Exprimés	13
Votes pour	13	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°5 : Convention pour le plan de relance « continuité pédagogique ». Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la commune de Villereau a déposé un dossier qui a été accepté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

A ce titre, la commune de Villereau doit conventionner pour définir les modalités du co-financement et du suivi des dépenses pouvant couvrir l'acquisition des équipements numériques.

La convention sera signée par le Maire.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Nombre d'élus présents	12	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	13	Exprimés	13
Votes pour	13	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°6 : Virement au compte 1068 de la section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal de valider un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 65000€.

Nombre d'élus présents	12	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	13	Exprimés	13
Votes pour	13	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°7 : Intégration de la zone de LORGNIES dans l'étude des zones inondables.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention du 29/04/2019, conclue avec la communauté de communes et en particulier les articles 3 et 7. Il indique également que de nouveaux secteurs (le Franc à louer, chemin de Potelle, Lorgnies...) ont généré des désordres sur la commune et nécessitent d'être intégrés à l'étude en cours. Pour cela, il conviendrait d'introduire un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, pour la prise en compte et le financement des prestations supplémentaires générées.

Les secteurs supplémentaires concernent 4 sous-bassins versants pour une superficie de 86 hectares. Ainsi, les coûts supplémentaires générés s'élèvent à 5254.61 € HT. La participation financière de la commune se trouve donc majorée desdits coûts, par rapport au montant plafond de 11480 € HT, prévu par la convention.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Nombre d'élus présents	10	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	13	Exprimés	13
Votes pour	13	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Point n°8 : Point des travaux d'aménagement et installation des modules.

Suite à l'installation des préfabriqués et à l'aménagement afin de faciliter leur accès, Mr Briatte tiens à signaler que la rentrée scolaire s'est passée de façon très satisfaisante.

Un chemin piétonnier reste à aménager pour permettre un trajet école/cantine facile et sécurisé. Il est également porté à l'attention du conseil municipal qu'une subvention attribué par la CCPM de 15000€ sera à mettre au titre des recettes pour l'installation de ces modules.

Point n°9 : Présentation du giratoire CD951/CD932.

Il est porté à l'attention du conseil municipal le projet du département d'installer un giratoire au niveau du lieu dit « Maison rouge ».

A cette occasion un changement des limites d'agglomération sera proposé.

Point n°10 : Demande au département d'une mise en agglomération d'une partie du CD942.

Concernant le lieu dit « la belle femme » il est proposé de redéfinir les limites d'agglomération afin de réguler la vitesse de manière significative, le constat étant fait d'une vitesse excessive des nombreux usagers de la route à cet endroit.

Point n°11 : Informations sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au 01/01/2022.

Le conseil municipal est informé que l'ensemble des démarches concernant les dossiers d'urbanisme pourront se faire de façon dématérialisée via l'accès à un site dédié sécurisé.

Cela permettra une gestion plus efficace des dossiers.

Il est proposé d'en informer la population par tous les moyens de communication dont la mairie dispose.

Point n°12 : Don de Mme Dupire d'une chapelle à la commune.

M. Pierre-Marie FLAMAND fait savoir qu'une donation de la chapelle située rue Berlandois, parcelle cadastré B n°174 et appartenant à Mme Marie-Yvonne Dupire est en cours.

En échange de ce don il sera demandé à la commune d'entretenir un monument funéraire situé au cimetière de Villereau.

La mairie est en attente d'un retour du notaire en charge de cette affaire citée ci-dessus.

Dés réception du document officiel du notaire il en suivra une délibération du conseil municipal.

Point n°13 : Recrutement des contrats aidés.

Concernant le personnel communal, Mme Lakeb arrivant au terme de son contrat PEC, une personne va arriver en EMT pour deux semaines d'essai. A l'issu, si celui-ci est concluant, un contrat PEC sera alors proposé.

Il est également envisagé la possibilité d'engager une nouvelle personne aux services techniques afin de pallier les besoins croissants et à l'absentéisme.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 09/09/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Point n°14 : Questions diverses.

- Le conseil municipal est informé qu'un service civique est en cours de recrutement, celui-ci étant basé sur le thème environnemental et la gestion des espaces verts.
- Il est actuellement procédé au rebouchage de l'ensemble des nids de poules sur la commune.
- Les 23 et 24 septembre 2021 des travaux d'aménagement auront lieu au passage à niveau. Une note d'information sera distribuée aux riverains afin de les informer.
- Une étude est actuellement en cours par la CCPM concernant l'installation et la mise en fonction de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- La commune est intégrée dans une étude concernant le recensement des ponts communaux.

A l'issu de cette étude un diagnostic sera posé et des travaux pourront être envisagés.

- Le centre aéré se déroulera à Villereau du 02 au 05 novembre 2021.

Mr FREHAUT André, maire de VILLEREAU, clôture la séance à 20h15.